

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 77-506/PR/P modifiant l'arrêté n° 71-954/SG/CG du 31 juillet 1971 portant règlement d'exploitation du port de commerce de Djibouti.

n° 77-506/PR/P

Ministère
MINISTÈRE DU PORT

Date de publication
16 novembre 1977

Numéro JO
n° 13 du 12/12/1977

Date du numéro
12 décembre 1977

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

L'annexe 1 au règlement d'exploitation du Port de Commerce de Djibouti est abrogée et remplacée par l'annexe 1 nouvelle, jointe. Le présent arrêté qui prendra effet le 1er janvier 1978 sera enregistré, publié exécuté partout où besoin sera.